

# INTERCLUBS

ANGLES – CHATEAU GUIBERT – MAREUIL SUR LAY-ST MICHEL EN L'HERM

## REGLEMENT DES CONCOURS HIVERNAUX 2018

**Dernières mise à jour le 2 décembre 2017 à MAREUIL**

Les concours interclubs auront lieu de **décembre à février**, les principes retenus sont les suivants

1. Le Jury est composé des présidents des clubs organisateurs. Chaque club organisera 1 concours. Les concours se feront sur le terrain du club organisateur.
- 2.
3. Les journées retenues sont le **SAMEDI après-midi**  
**Inscription à partir de 13h30.**  
**Clôture des inscriptions à 14h00 - Jet du but 14h15**

**Les 4 parties sont limitées à environ 1heure.**  
**L'organisateur annoncera la fin des parties.**

4. **IMPORTANT, Toutes les inscriptions après tirage au sort ne seront pas acceptées.** (Sauf s'il manque une personne pour compléter une équipe)
5. Chaque concours sera identique dans son déroulement, à savoir que tout participant jouera en doublette tirée au sort sur place. **CHANGEMENT DE PARTENAIRE A CHAQUE PARTIE.** Il est possible de jouer avec un joueur du même club. Une doublette composée exclusivement de féminine est possible.
5. **Tout participant à un concours doit s'acquitter de la somme de 4 €.**  
Le montant ainsi récolté sera reversé aux participants de la manière suivante  
**2 € par partie jouée et gagnée par joueur.**  
**1 € par partie gagnée d'office par joueur.**  
**Les gains seront versés à la fin de chaque partie du concours.**  
Chaque joueur aura au maximum un office par concours.
6. **Un classement individuel sera tenu,**  
Toute partie gagnée par un participant donne 2 points, toute partie perdue donne 0 point.  
Il est attribué 1 point par concours effectué.  
Pour la personne désignée par le club pour tenir la table de marque le nombre de points acquis est de 5 points.
7. **CONCOURS 5e journée**

Concours de départage (5e journée)

Un départage sera effectué en fonction du nombre d'ex aequo. Pour être vainqueur du départage dans le classement général individuel où des clubs, il faut être gagnant de 2 parties minimums.

## **Concours de clôture (5e journée) suite**

Un concours en 3 parties sera organisé, le concours est réservé aux joueurs non qualifiés pour le concours de départage.

Le concours sera récompensé par un trophée qui sera attribué au 1er du concours, celui-ci ne devra pas être récompensé dans le classement général de l'interclubs.

### **8. Le classement individuel sera le résultat des 4 concours interclubs.**

Le président du club organisateur est responsable de la communication des résultats de son concours.

Une personne volontaire tiendra le classement individuel après chaque concours. Elle s'engage à le divulguer après chaque concours aux présidents des clubs.

**Les résultats de chaque concours seront envoyés la semaine suivante pour affichage.**

Le classement général ne sera envoyé qu'après le 4e concours.

### **9. Chaque club organisateur contribue à l'achat des récompenses.**

Cette somme permettra de récompenser

#### **Classement général Individuel**

Le premier joueur masculin et premier féminin du classement général individuel.

Le 1<sup>er</sup> masculin et 1er féminin de chaque club sauf les gagnants du classement général individuel

Le 1er jeune de chaque club.

#### **Classement des clubs**

Chaque club aura une récompense. Un challenge sera remis au 1er du classement.

#### **Concours 5e journée**

le premier du concours de la 5e journée.

Un joueur ayant une récompense dans une catégorie ne pourra pas en recevoir une autre. Elle sera attribuée à celui qui est juste derrière lui en point sur le classement général.

Le nombre de récompenses  $2+4+4+4=14$  +jeunes

### **10. Un challenge sera remis au club gagnant.**

Le challenge de l'interclubs sera remis au 1er du classement des clubs et il sera remis en jeu chaque année.

LE CLASSEMENT - Le club gagnant sera celui qui aura le plus de points sur les 5 premiers de chaque club.

### **11. Tous les participants à un concours interclubs doivent être licenciés(e) ou possesseur d'une carte d'adhérent du club qu'il représente pour l'année en cours.**

Les Présidents ou représentants des clubs valideront les joueurs inscrits à chaque concours.

### **12. En cas d'alerte météo, de neige, pluie, tempête le concours est reporté.**

Une autre date sera fixée par les présidents de clubs.

En cas de dégradation importante de la météo en cours de l'après-midi, le Jury sera réuni, il décidera de l'arrêt du concours.

En cas d'arrêt du concours les parties jouées et gagnées seront payées et les parties non jouées remboursées.

### **13. Conflit lors des concours**

En cas de conflit lors des rencontres, seul le jury a le pouvoir de décision, le jury sera composé des Présidents de chaque club de l'interclubs ou d'un représentant désigné par son président et d'un représentant du club qui reçoit.

**14. Tous les clubs et tous les joueurs qui participent aux concours interclubs acceptent le présent règlement.**

Les présidents de l'interclubs

Angles  
LABROUSSE.G

Château Guibert  
BRIANCON M

St Michel en l'Herm  
S LIMA FAHAUT

Mareuil sur Lay  
DROUET.J